

Programme de la statistique du logement canadien

Carte thématique

Date de diffusion : le 11 décembre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

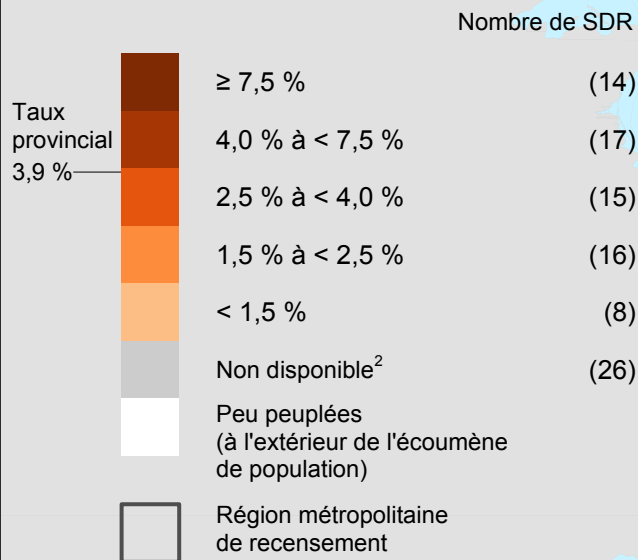
Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Nouvelle-Écosse

Pourcentage de propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents¹ selon la subdivision de recensement (SDR), 2018



1. Un individu est considéré comme un non-résident si son domicile principal est situé à l'extérieur du territoire économique canadien, alors qu'une entité qui n'est pas un individu est considérée comme un non-résident si elle n'exerce pas une activité économique à partir d'un emplacement situé sur le territoire économique canadien.

2. Non disponible pour les réserves indiennes et les établissements indiens.

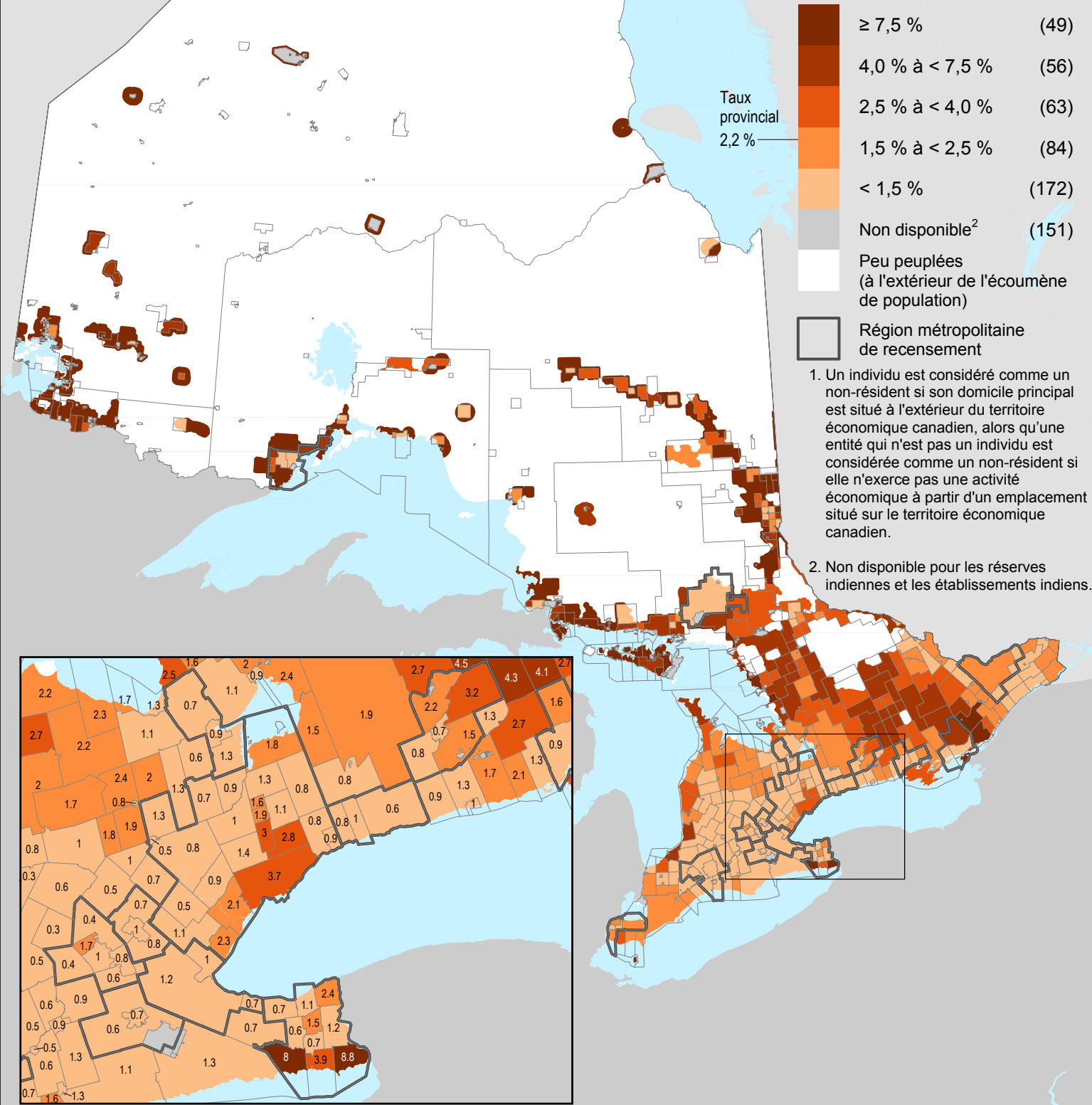
Note : Dans les SDR ayant des régions peu peuplées, les tons ou les couleurs recouvrant l'écoumène représentent le taux pour l'ensemble de la SDR et non le taux de la zone colorée.

Source : Statistique Canada, Programme de la statistique du logement canadien, tableau 46-10-0018

Ontario

Pourcentage de propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents¹ selon la subdivision de recensement (SDR), 2018

Nombre de SDR

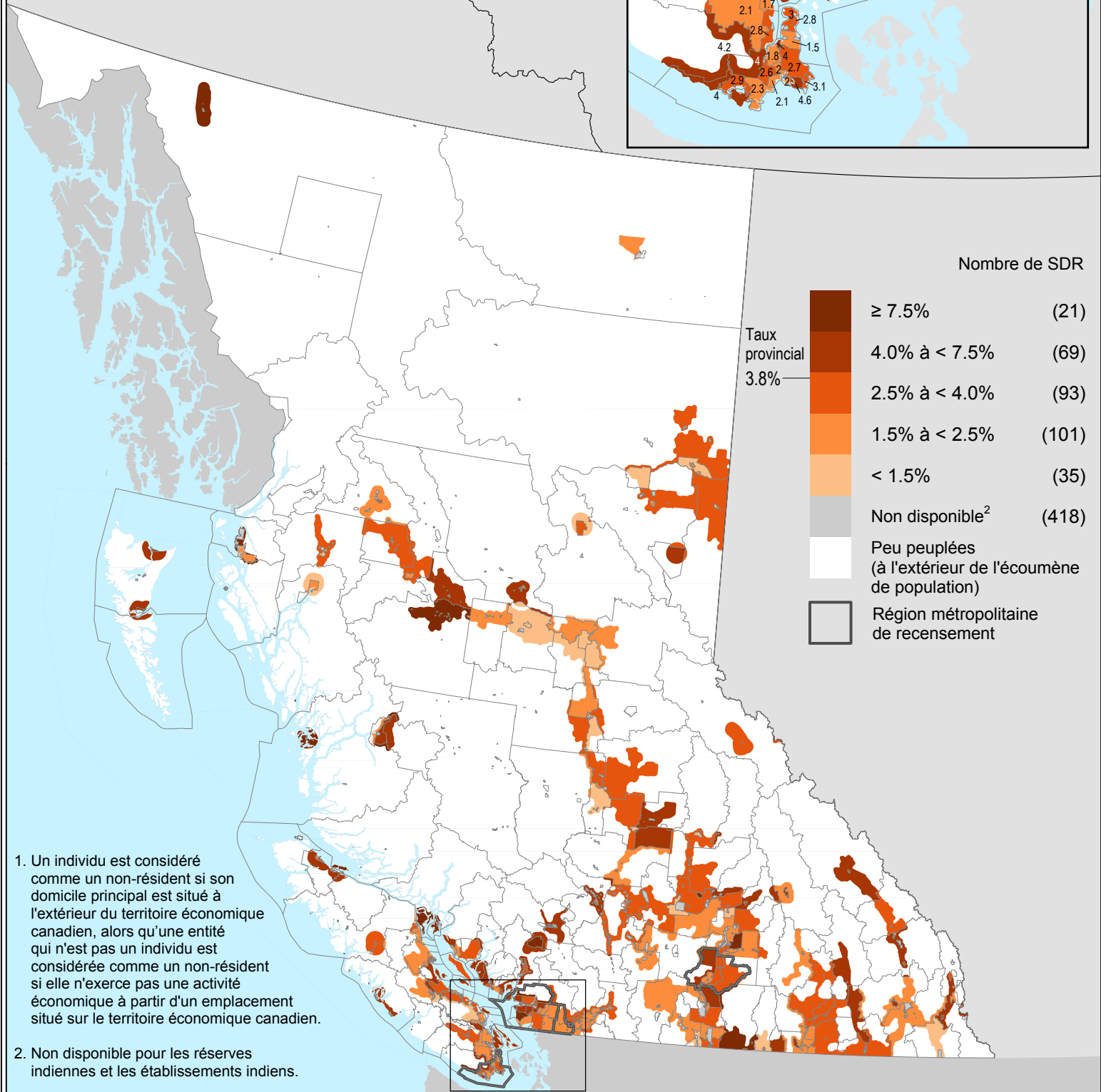
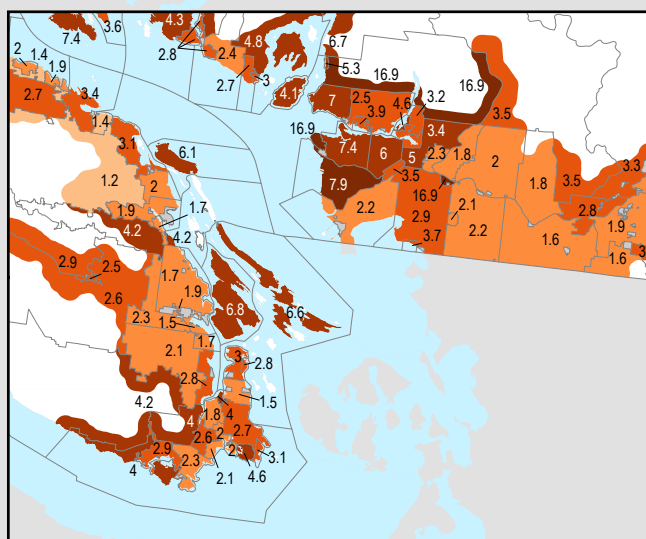


Note : Dans les SDR ayant des régions peu peuplées, les tons ou les couleurs recouvrant l'écoumène représentent le taux pour l'ensemble de la SDR et non le taux de la zone colorée.

Source : Statistique Canada, Programme de la statistique du logement canadien, tableau 46-10-0018

Colombie-Britannique

Pourcentage de propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents¹ selon la subdivision de recensement (SDR), 2018



Nombre de SDR	
≥ 7.5%	(21)
4.0% à < 7.5%	(69)
2.5% à < 4.0%	(93)
1.5% à < 2.5%	(101)
< 1.5%	(35)
Non disponible ²	(418)
Peu peuplées (à l'extérieur de l'écoumène de population)	
Région métropolitaine de recensement	

1. Un individu est considéré comme un non-résident si son domicile principal est situé à l'extérieur du territoire économique canadien, alors qu'une entité qui n'est pas un individu est considérée comme un non-résident si elle n'exerce pas une activité économique à partir d'un emplacement situé sur le territoire économique canadien.

2. Non disponible pour les réserves indiennes et les établissements indiens.

Note : Dans les SDR ayant des régions peu peuplées, les tons ou les couleurs recouvrant l'écoumène représentent le taux pour l'ensemble de la SDR et non le taux de la zone colorée.

Statistique Canada, Programme de la statistique du logement canadien, tableau 46-10-0018